

## LE MÉTIER

Le secteur des services aux personnes connaît un accroissement considérable depuis quelques années. Dans ce secteur, les services apportant une prestation d'accompagnement social sont confrontés à une exigence de professionnalisation de plus en plus importante. Chargés d'aider les personnes en difficultés, malades ou dépendantes, à accomplir les tâches et activités de la vie quotidienne, les intervenants sont au contact direct des usagers.

Dans le cadre de la restructuration des diplômes en travail social, un nouveau diplôme de niveau V a été créé par un arrêté et décret du 29 janvier 2016 : le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DE AES). Ce diplôme remplace et fusionne les Diplômes d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) et d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP).

Le DE AES combine trois spécialités :

- l'accompagnement de la vie à domicile,
- l'accompagnement de la vie en structure collective,
- l'accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire.

L'objectif est de faciliter les passerelles entre les spécialités.

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soit l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie ou aux conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Dans le cadre de ses missions, en lien avec une équipe pluri-professionnelle et sous la responsabilité d'un professionnel encadrant ou référent, il participe à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un accompagnement adapté à la situation de la personne, de ses besoins, de ses attentes, de ses droits et libertés. Il établit une relation attentive de proximité, en fonction des capacités ou des potentialités de la personne dans toutes ses dimensions (physiques, physiologiques, cognitives, psychologiques, psychiques, relationnelles et sociales).

- Il soutient et favorise la communication et l'expression de la personne qu'elle soit verbale ou non verbale.
- Il participe à son bien-être physique et psychologique dans les différentes étapes de sa vie.
- Il contribue à la prévention de la rupture et/ou à la réactivation du lien social.

En fonction de la structure et donc du public auprès duquel il intervient l'Accompagnant Éducatif et Social, ses missions diffèrent :

L'AES, option « **accompagnement de la vie à domicile** », contribue à la qualité de vie de la personne et au maintien de ses capacités à vivre à domicile. Il accompagne les personnes dans les actes essentiels du quotidien et veille à préserver l'autonomie des personnes vieillissantes.

L'AES, option « **accompagnement de la vie en structure collective** », contribue au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie.

L'AES, option « **accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire** », facilite, favorise et participe à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs.

## **APTITUDES**

- Sens du contact et autonomie
- Faire preuve de patience et d'écoute
- Sens des relations humaines face à des personnes fragilisées et / ou isolées
- Intérêt pour les problèmes humains et sociaux

## **SUITE DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS**

L'accompagnant éducatif et social (AES), en fonction de la spécialité qu'il aura choisie, pourra exercer sur différents lieux d'intervention :

- **Accompagnement de la vie à domicile :**

L'AES exerce au domicile de la personne accompagnée, dans des foyers logement, dans des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), des Services d'Aide à la Personne (SAP), dans des Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), d'Établissements et services d'aide par le travail (ESAT), etc.

- **Accompagnement de la vie en structure collective :**

L'AES exerce son activité au sein d'établissements accueillant des personnes âgées ou handicapées : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins Longue Durée (USLD), Instituts Médico-Éducatifs (IME), etc.

- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :**

L'AES exerce au sein de structures d'accueil de la petite enfance, d'établissements d'enseignements et de formation, d'établissements et services médico-sociaux, etc.

Ce diplôme est le premier échelon des diplômes en travail social, il permet d'envisager une **poursuite d'études** vers les formations et métiers de Moniteur éducateur et / ou d'Éducateur Spécialisé. Une poursuite dans la filière du soin vers le diplôme d'aide soignant est également possible.

# ACCOMPAGNEMENT VAE DE ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

## PUBLICS VISÉS

Cette action s'adresse aux :

- Salariés en emploi ou en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi
- Agent de la Fonction Publique

Les locaux de Gaïdo Lab sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements de parcours sont possibles après étude par un référent handicap.

## PRÉREQUIS

- Avoir validé son livret de recevabilité auprès d'un organisme instructeur (Livret 1)
- Avoir un financement pour l'accompagnement avec GAÏDO LAB

## OBJECTIFS

- Formaliser le livret 2 de présentation des acquis de l'expérience
- A l'issue de la formation, le candidat accompagné en VAE sera en capacité de présenter des acquis de l'expérience (livret 2) au jury

## CONTENU DE L'ACCOMPAGNEMENT VAE

Un travail d'appropriation de la démarche

- Les outils au service de l'accompagnement
- La structure et les attendus du référentiel du diplôme concerné
- La structure du Livret 2 et les éléments de trace de l'activité (les preuves)
- La méthodologie d'écriture en VAE

Le suivi de l'élaboration du Livret II

- Retour sur parcours
- Sélection d'activités significatives
- Analyse descriptive d'activités significatives
- Analyse globale de l'expérience
- Sélection des éléments de la preuve

## Préparation à l'entretien complémentaire avec le jury

- Comprendre les caractéristiques et attentes du jury
- S'entraîner à la soutenance orale

### MÉTHODES MOBILISÉES

- Présentiel / à distance / mixte
- Accompagnement individuel pour formalisation du livret 2
- Méthodologie de lecture et d'utilisation du référentiel professionnel
- Expertise métier proposant une réflexion sur la pratique, la posture et l'identité professionnelle

### DURÉE

Accompagnement d'une durée de 24h maximum sous forme de créneau de 2 à 3h

### TARIF

- 55 euros par heure (tarif indicatif 2021)
- Prise en charge par votre compte CPF dans la limite de 24h d'accompagnement

### INSCRIPTION - LIVRET 1

**Pour obtenir votre livret de recevabilité (Livret 1): téléchargez-le sur le site de l'ASP > [cliquez ici](#) (ou <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/> )**

Ce livret de demande de recevabilité (livret 1) doit être adressé à :

**ASP - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine**

**UNACCESS – service recevabilité**

**8 Place Maison Dieu**

**CS 90002**

**87 001 Limoges Cedex 1**

Numéro azur 0810.017.710

***Lorsque l'ASP a étudié votre dossier, il vous envoie une notification de recevabilité.***

***Vous pouvez alors prendre contact avec nous pour mettre en place votre accompagnement et établir la demande de financement adaptée à votre situation.***

**Attention !** Votre accompagnement par Gaido Lab ne pourra commencer qu'après réception de la notification de recevabilité et sous réserve d'acceptation du financement.

L'accompagnement VAE s'effectue sur le principe d'entrées et sorties permanentes.

## MODALITÉ D'ACCÈS – LIVRET 2

Pour élaborer votre livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) : contactez-nous au 06 63 16 56 73 ou via [contact@gaido-lab.eu](mailto:contact@gaido-lab.eu) Nous fixerons ensemble un rendez-vous pour affiner ensemble votre démarche.

## DÉLAIS D'ACCÈS

L'accompagnement VAE à GAÏDO LAB s'effectue sur le principe d'entrées et sorties permanentes. En fonction des disponibilités et des délais liés à certains modes de financement, l'accompagnement est initié entre 15 jours et 2 mois après la demande de financement.

## MODALITÉ D'ÉVALUATION

Bilan individuel à chaque accompagnement pour évaluer l'avancement du livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2)

Point étape entre deux accompagnements par téléphone / mail

## DIPLÔME/TITRE

Le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2) est soumis à un jury qui reçoit le candidat pour un entretien complémentaire sur la base des expériences explicitées dans celui-ci.

### **Au terme de cet entretien, le jury peut prononcer :**

- Une validation totale : dans ce cas, le jury prononce l'attribution totale du diplôme.
- Une validation partielle : le jury valide une partie du diplôme et indique la nature des compétences et connaissances qui doivent faire l'objet d'un contrôle complémentaire. Le candidat dispose alors de 5 ans pour achever la validation du diplôme.
- Aucune validation

### **En cas de validation partielle, le jury pourra formuler des conseils et préconisations pour l'obtention totale du diplôme.**

### **Pour valider les domaines de compétences manquants vous pouvez :**

- Suivre un accompagnement complémentaire auprès de GAÏDO LAB et / ou un parcours de formation complémentaire
- Vous présentez de nouveau devant un jury VAE



4 Route de Pitoys  
64600 Anglet  
06.63.16.56.73  
[contact@gaido-lab.eu](mailto:contact@gaido-lab.eu)  
[www.vae-gaido-lab.eu](http://www.vae-gaido-lab.eu)